

**COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi neuf avril à 20 h 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le deux avril 2015, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick Prud'Homme, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11	
Présents : 10	Votants :	11	Pouvoirs : 1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
FEUILLAS Magali, TRAVERS Marie-José, BERTRAND Jean-Martial, VIVIANT Thierry, GLOUX Christophe, PRUD'HOMME Patrick, SILVEIRA Domingo, DROUET Daniel, BOURMEAU Pascal, REZGALLAH Mehdi.

Absents : TRAVERS-MOUSSINET Michel (pouvoir à M. GLOUX Christophe)

Désignation du secrétaire de séance : Daniel DROUET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 12 mars 2015 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2015 - 16 Affectation du résultat 2014.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick PRUD'HOMME, après un rappel des chiffres du compte administratif de 2014 voté lors de la réunion du conseil municipal du 12 mars 2015, après la réunion de la commission des finances du jeudi 2 avril 2015 ayant pour objet l'étude du Budget Primitif 2015 ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

En dépense : Ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : - **61 503.73 €**

En recette : Ligne 021 Virement de la section de Fonctionnement : **72 678.73 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recette : Ligne 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté : **+ 148 650.28 €**

En dépenses : Ligne 023 Virement à la section Investissement : **72 678.73 €**

2015 - 17 Vote du taux des taxes directes locales 2015.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le projet de budget primitif 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 74 995 € ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter à l'unanimité les taux d'imposition par rapport à 2014 de 1 % des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti à savoir :

- Taxes d'habitation = 14.53 %
- Foncier bâti = 13.01 %
- Foncier non bâti = 33.05 %
- CFE 22.57 %

Le nouveau produit fiscal pour la commune sera de 75711 €, le conseil municipal charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale,

2015 - 18 Vote du Budget Primitif 2015.

Le conseil municipal prend connaissance des modifications apportées au budget primitif, par rapport à la présentation faite en commission des finances et accepte à l'unanimité ces modifications.

Le montant total porté à l'article 6574 « subventions versées par la commune » s'élève à 1 190 €, avec la répartition suivante : 20 € pour la FNACA, 50 € pour l'association « les Anciens du Canton de La Chapelle la Reine », 500 € pour l'association « La Rumontoise », 30 € pour le Comité Départemental contre le cancer, 405 € pour les 5 coopératives scolaires du SIIS, 50 € pour la Croix Rouge Française, 40 € pour le voyages des élèves de 4^{ème} du Collège Blanche de Castille de La Chapelle-la-Reine, 70 € pour le comité de jumelage Gâtinais Bohème et 25 € pour le Collectif des 7 Lieux de Fromont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté par M. Patrick Prud'Homme.

Ce budget primitif est équilibré au niveau de la section fonctionnement en dépenses et recettes de l'année à **300 101.28 €**, et au niveau de la section investissement à **146 356.73 €** en dépenses et en recettes.

2015 – 19 Adhésion de la commune de « Pommeuse » au SDESM.

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM

Informations et questions diverses.

La commune d'Amponville est à l'initiative sur son territoire de la démonstration d'une machine de désherbage professionnelle, cette animation aura lieu le 22 avril 15, un membre du conseil municipal ce rendra sur place pour assister à cette démonstration.

Une course de cyclotourisme, traversera la commune le samedi 25 avril 15, dans la matinée, elle est organisée par le Club cycliste de WISSOUS.

Le conseil municipal réfléchi sur l'éventuelle acquisition d'un défibrillateur pour les usagers de la commune.

La séance est levée à 21h10
A Rumont, le 17 avril 2015

Le Maire

Les conseillers

Secrétaire